

adopté

le 4 nov. 1975.

# S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

---

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de la Convention relative au concours en personnel apporté par la République française à la République gabonaise, ensemble son Annexe et son Protocole annexe, signés le 12 février 1974 à Paris.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

### Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention relative au concours en personnel apporté par la République française à la République gabonaise,

---

Voir les numéros :

Sénat : 443 (1974-1975), 15 et 40 (1975-1976).

signée à Paris le 12 février 1974, ensemble son Annexe et le Protocole annexe, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 4 novembre 1975.

*Le Président,*  
*Signé : Alain POHER.*

---

(1) Voir les documents annexés au n° 443 (1974-1975) Sénat.